



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

Président : PARENT Pascal.

Présents : ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, BELISSANT Patrick, BEGON Yves, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Grégory, DRESCOT Dominique, HARIZA Abtisssem, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LOUBEYRE Roland, LUC Eric, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MORNAND André, PINEL Michel, POITEVIN Guy, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, RAYMOND Didier, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge.

Excusés : AURIAC Claude, BARBET Bernard, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, JANNET Jean-François, JUILLIARD Stéphane, MARCE Christian, MUFFAT-JOLY Michel, SAEZ Gérard.

Assistent : MALIN Joël, BIEN Wilfried, COQUET Méline, DEFAY Richard, DI IORIO Sylvie, SEUX Roland.



Le Président revient sur la triste nouvelle du décès de Sébastien DESIAGE, arbitre F1 de notre ligue, qui a malheureusement succombé à une grave et longue maladie. Il renouvelle à sa famille et ses proches, ses sincères condoléances.

Il informe que les obsèques auront lieu mardi 15 septembre 2020 à 15h00 à Saint-Etienne.

Un hommage lui sera rendu avant le coup d'envoi de chaque rencontre organisée par la LAuRAFoot les 19 et 20 septembre 2020, sous la forme d'une minute d'applaudissements.

1. Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.

Planning des manifestations :

Quelques modifications sont à effectuer sur le calendrier des manifestations :

- La Coupe Interdistricts est retardée, il y aura des rassemblements académiques les 19, 20 & 21 décembre 2020 et les finales auront lieu les 16 & 17 janvier 2021.
- Le Collège des Présidents de District est repoussé du 9 au 16 janvier 2021, ce qui permettra aux présidents de District concernés de profiter du rassemblement.
- Les tirages au sort :

Coupe de France :

3^{ème} tour : mardi 15 septembre à 18h30 au siège de la LAuRAFoot à Lyon.

4^{ème} tour : jeudi 24 septembre 2020 à 18h30 au siège de la LAuRAFoot à Lyon avec remise des équipements.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

Coupe Gambardella Crédit Agricole :

3^{ème} tour : jeudi 24 septembre 2020 à 18h00 au siège de la LAuRAFoot à Lyon.

A noter, quelques forfaits au 1^{er} tour.

Coupe de France Féminine :

3^{ème} tour : jeudi 24 septembre 2020 au siège de la LAuRAFoot à Cournon.

- **Représentants de la Ligue aux Assemblées Générales de District :**

Des efforts doivent être consentis par chacun concernant la distanciation sociale, les gestes barrière, le respect du budget, la limitation dans les salles et les restaurants. De ce fait, certains Districts se voient dans l'obligation de réduire le nombre d'invités, d'où le nouveau tableau ci-après :

| | | | |
|---------------------------------|----------------------------------|--|---|
| Ain | Samedi 3 octobre 2020 | Salle des Fêtes, Attignat | P. PARENT, B. BARBET D. ANSELME, B. ALBAN |
| Allier | Samedi 17 octobre 2020 | Vareennes sur Allier | L. JURY, B. BARBET, A. CHAMPEIL, R. FOURNEL, P. LONGERE, D. RAYMOND, P. MICHALLET |
| Isère | Samedi 21 novembre 2020 | Voiron | P. PARENT, D. ANSELME, B. BARBET, R. GOURMAND, C. MARCE |
| Cantal | Samedi 19 septembre 2020 8h30 | Salle polyvalente Jussac | P. PARENT, L. JURY, B. BARBET, P. AMADUBLE, N. CONSTANCIAS, A. HARIZA, A. CHAMPEIL, J. VANTAL, S. JUILLARD |
| Drôme-Ardèche | Vendredi 16 octobre 2020 | Chatusange le Goubet | P. PARENT, D. ALLARD, D. ANSELME, B. BARBET, P. LONGERE, P. MICHALLET, S. ZUCHELLO. |
| Haute-Loire | Samedi 26 septembre 2020 9h30 | Halle des Orgues, Espaly | P. PARENT, B. BARBET, Y. BEGON, P. MICHALLET |
| Loire | 20 Novembre 2020 19h30 | Hippodrome Feurs | P. PARENT, L. JURY, B. BARBET, D. ANSELME, P. MICHALLET, G. POITEVIN |
| Puy de Dôme | Vendredi 2 octobre 2020 18h30 | Maison des Assoc. Rue des petites Vareennes Comberonde | P. PARENT, L. JURY, B. BARBET, N. CONSTANCIAS, R. PRAT, J. VANTAL, G. POITEVIN |
| Lyon & Rhône | Samedi 10 octobre 2020 | Chazay d'Azergues | P. PARENT, L. JURY, B. BARBET, B. ALBAN, C. MARCE, R. GOURMAND |
| Haute-Savoie P&G | Vendredi 27 novembre 2020 | Seynod | P. PARENT, L. JURY, D. ANSELME, B. BARBET, R. GOURMAND, C. MARCE, J. RAYMOND, JF VALLET |

Il remercie les membres pour leurs efforts et rappelle le devoir d'exemplarité de tous.

Le Président félicite Didier ANSELME, Président du District de Savoie, pour l'excellente tenue de son Assemblée Générale et pour sa brillante réélection.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

- **Les réunions de clubs :**

Le Président et le Président Délégué ont participé ensemble à 4 réunions de clubs.
2 réunions R3 avaient lieu en simultané sur Lyon et Cournon le 11 septembre 2020.

Programme à venir :

- 16 septembre à Lyon : 3ème réunion R3.
- 18 septembre à Cournon : clubs Féminins.
- 21 septembre à Lyon : clubs Féminins.
- 25 septembre à Lyon : clubs futsal.

Pascal PARENT affirme qu'il a assisté à de très bonnes réunions où les dirigeants étaient attentifs, demandeurs de conseils, et où ils ont pu échanger entre eux en salle et lors de la partie conviviale qui a suivi ces réunions.

- **Coupe de France :**

Pierre LONGERE fait part de la difficulté dans l'organisation cette année, due aux matchs qui se déroulent sur 4 week-ends de suite et remercie les membres bénévoles et salariés ayant permis le bon déroulement de la Coupe malgré quelques cas de COVID à régler.

945 clubs engagés cette saison :
Tour de cadrage : 185 rencontres
1^{er} tour : 330 rencontres
2^{ème} tour : 189 rencontres
3^{ème} tour : 113 rencontres
4^{ème} tour : 60 rencontres.

945 clubs engagés + 3 clubs repêchés (+ une vingtaine de clubs en liste d'attente qui n'ont malheureusement pas pu être repris).

Pascal PARENT remercie Pierre LONGERE et la Commission Régionale des Coupes pour tout le travail effectué et leur investissement.

- **Remise du Label Futsal :**

Le Futsal Club Chavanoz a été désigné pour son Label et sa montée en 1^{ère} division. La date du 11 novembre a été retenue pour cette remise.

- **COMEX du 9 septembre en présentiel à la Fédération :**

Point COVID :

- 92 % des clubs ont demandé à ce jour à bénéficier du Fonds National de Solidarité.
- Suite aux Assemblées Générales de District, les nouveaux Présidents de District seront accueillis les 13 & 14 janvier 2020 à la Fédération ou à Clairefontaine.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

Concernant les anciens Présidents, une journée sera organisée le 11 février 2021 pour les remercier.

- Assemblées Générales Ligues et Districts : à ce jour, la Fédération préconise des Assemblées en présentiel avec toutes les précautions d'usage (1 siège sur 2, respect des gestes barrières, etc).
- Coupe de France : dès l'entrée en lice des clubs professionnels aux 8^{èmes} de finale, l'équipe adverse devra obligatoirement se soumettre à la procédure LFP concernant les tests COVID 19 même si elle n'est pas elle-même professionnelle.
La visioconférence sera privilégiée pour les tirages au sort.
Par ailleurs, beaucoup de difficultés pour que les clubs d'Outre-Mer puissent participer à la Coupe de France cette saison. Saint Pierre et Miquelon a d'ailleurs déjà annulé sa participation au 3^{ème} tour dans le Pays de la Loire.
- CNOSF : 100 dossiers environ sont passés devant le CNOSF suite aux décisions prises par la FFF dans le cadre du COVID et 63 référés au Conseil d'Etat ou Tribunal Administratif. La FFF a été confortée dans ses décisions dans presque 100 % des cas, ce qui démontre que ces décisions étaient solides juridiquement.

Le budget FFF 2020 / 2021 sera présenté au prochain Collège des Présidents du 14 novembre 2020.

L'éventuelle instauration d'une limite d'âge pour les membres de Commissions fédérales est à l'étude.

Courrier du Président du District de l'Isère contestant la fusion entre Olympique de Rhodia et FC Salaise :

Le COMEX s'en est tenu à la réponse de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 15 juin 2020 : s'agissant d'une fusion absorption sans changement de numéro d'affiliation, ce club peut rester affilié au District Drôme-Ardèche.

Courrier du Président du District de la Loire concernant une demande d'accession de l'AS St Etienne en D1 féminine. Le COMEX a pris bonne note de la demande mais ne pouvait pas revenir sur la décision du Tribunal Administratif prononcée en la matière.

LFP :

Vincent LABRUNE a été élu nouveau Président de la LFP.

Le COMEX a nommé Karl OLIVE comme nouveau représentant de la FFF auprès du Conseil d'Administration de la LFP.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

2. **Approbations.**

CR Réunion Conseil de Ligue du 10 juillet 2020.

- **Suite à l'envoi tardif du compte-rendu, les remarques éventuelles devront parvenir à la LAuRAFoot d'ici la fin de semaine. A défaut, le compte-rendu sera considéré comme approuvé.**

CR Réunion Bureau Plénier du 15 juillet 2020.

CR Réunion Conseil de Ligue électronique du 26 août 2020.

CR Réunion Conseil de Ligue électronique du 9 septembre 2020.

- **Ces comptes rendus sont approuvés à l'unanimité par le Conseil de Ligue.**

3. **Assemblée Générale de la LAuRAFoot.**

Celle-ci est maintenue au samedi 24 octobre 2020 mais aura normalement lieu au Matmut Stadium plutôt qu'à l'ENS car la capacité de cette salle ne nous permet pas de respecter les gestes barrières et notamment le positionnement des délégués « 1 siège sur 2 ».

Le Conseil de Ligue valide la modification du lieu de l'AG. Toutefois, si la situation sanitaire devait encore évoluer défavorablement, une AG dématérialisée pourrait être envisagée car il faut absolument approuver les comptes 2019/2020.

Le rappel du délai pour le dépôt des vœux ainsi que l'appel à candidatures des délégués de Ligue aux Assemblées Fédérales ont fait l'objet d'un encart sur le Site Internet de la LAuRAFoot. Les délégués libres ont jusqu'au 24 septembre pour postuler par lettre recommandée avec AR. La Ligue a besoin de 5 candidats titulaires et 5 candidats suppléants.

4. **Point Tola Vologe.**

Richard DEFAY fait part de la réception des travaux réalisée fin juillet dont certaines réserves sont en train d'être levées.

Les nouveaux vestiaires côté Jean Jaurès vont bientôt être opérationnels, le mobilier est en attente de livraison en septembre.

La Commission de Sécurité de la Ville de Lyon est passée début août et a donné un avis favorable à l'ouverture de tous les locaux.

Cette saison devrait être plus « tranquille » en termes de travaux.

5. **100 ans de la Ligue.**

En raison de la situation actuelle, le Président propose de décaler cet anniversaire à 2021 tout en espérant que le virus sera à ce moment-là derrière nous. Pour rappel, il était prévu d'organiser un événement sur Tola Vologe le 24 octobre après l'Assemblée Générale de la Ligue.

De plus, 2021 est l'année anniversaire des 100 ans de l'ex Ligue d'Auvergne.

- **Le Conseil de Ligue valide cette proposition à l'unanimité.**



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

6. Composition des Commissions Régionales 2020-2021.

- **Renouvellement des Commissions et éventuelles modifications :**

- Commission Régionale des Compétitions Féminines : suppression de Sylvie NGUYEN.
- Commission Régionale des Coupes : ajout d'Annick JOUVE en tant que bénévole stagiaire et suppression de Louis RODRIGUES.
- Suppression de la Commission Régionale de Suivi des Championnats Jeunes (remplacée par la CRS, sera vue ci-après).
- Commission Régionale de Révision des Règlements : remplacement d'Antoine LARANJEIRA par Khalid CHBORA.
- Commissions Régionales des Règlements et Contrôle des Mutations : suppression d'Antoine LARANJEIRA.
- Commission Régionale de Discipline : ajout de Magalie JULLIARD.
- Commission Régionale des Educateurs et Entraîneurs du Football : suppression d'Annick JOUVE et ajout de Philippe PEALAT.
- Commission Régionale de Féminisation : suppression de Fanny BENETOLLO et de Paulette GUYOT.
- Commission Régionale de l'Arbitrage : suppression d'Eric POULAT remplacé par Frédéric DONZEL.
Observateurs : suppression d'Eric POULAT remplacé par Julien GRATIAN.
- Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage : suppression de Maria PEREIRA et d'Eric POULAT.
- Commission Régionale Médicale : Remplacement de Serge ZAIBET et Sophie DOIX par Yannick MILLET (kiné) et Julien ROY (médecin).
- Commission Régionale PPF et Pôles Espoirs : suppression de Adrien COMMANDEUR.

→ **Le Conseil de ligue valide à l'unanimité le renouvellement des commissions et les modifications ci-avant.**

- **Installation de la Commission Régionale de Réforme et Suivi des Championnats (CRS) :**

Lors de la réunion du 10 juillet 2020, les membres du Conseil de Ligue ont validé la création de la commission CRS présidée par Arsène MEYER.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

Proposition de composition :

Membres permanents : Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Bernard COURRIER, Chrystelle RACLET, Sébastien DULAC, Philippe AUBERT, Yannick GADEN.

Autres membres : Gérard BOUAT, Michel GODIGNON, Charles BOULOGNE, Philippe AMADUBLE, Roland SEUX, Aldo MARCOTULLIO, Yves BEGON, Patrick BELISSANT, Jean-Michel JASTRZAB.

Les membres des Commissions Féminines et Futsal seront associés en fonction des travaux et invités lorsque l'ordre du jour le nécessitera.

La CRS présentera prochainement des pistes de travail pour les championnats notamment les championnats Seniors (R1 et R3). Cette Commission vient en substitution de la Commission de Suivi des Championnats de Jeunes.

→ **La composition de la Commission CRS est validée à l'unanimité.**

Les Commissions Régionales seront ajustées après le 30 janvier 2021.

7. Dossiers juridiques et/ou réglementaires.

- Dispositions spécifiques COVID Coupe de France, Coupe de France Féminine, Coupe Gambardella CA, championnats régionaux et coupes régionales.

Proposition d'un nouveau texte soumis aux membres du Conseil de Ligue.

Remarques :

Page 2 : Didier ANSELME : suppression de « copie anonymisée du test » dans les documents à fournir.

Page 2 : Bernard ALBAN : remplacer « la Commission d'organisation » par la « Commission compétente ».

Page 3 : Didier ANSELME : précision sur la Coupe : il s'agit des phases régionales des coupes nationales ou des coupes régionales.

Page 5 : Didier RAYMOND : sur le certificat médical d'autorisation de reprise, préciser qu'il s'agit de la responsabilité du joueur et non de celle du club.

Page 4 : Lilian JURY : validité du bordereau COVID, responsabilité en cas de joueurs mineurs ? Pour ces derniers, il convient de préciser que la responsabilité incombe aux parents ou aux dirigeants responsables.

Page 5 : Arsène MEYER : remarque sur le paragraphe concernant le report automatique des rencontres des équipes inférieures : paragraphe supprimé.

→ **Le Conseil de Ligue vote le texte proposé à l'unanimité, en prenant en compte les modifications ci-dessus. Ces dispositions réglementaires se substituent aux textes déjà adoptés (voir règlement en annexe).**

Thierry DELOLME demande si un barème de sanctions est prévu en cas de transmission du dossier à la Commission de Discipline pour cas de dissimulation de cas de Covid ou autre ?



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

Pascal PARENT informe que la question sera posée à la Fédération pour un barème uniforme sur l'ensemble des ligues.

- Courrier de l'US SAINT GALMIER CHAMBOEUF SPORTS :

Litige entre le club et la Commission des Coupes au sujet de leur rencontre de Coupe de France. Le club a eu le sentiment que la Ligue leur conseillait de faire forfait. A la lecture des règlements, il pense qu'il pouvait jouer cette rencontre et c'est pourquoi il conteste aujourd'hui le sort de son équipe et demande un repêchage.

Au vu des dispositions qui viennent d'être adoptées par le Conseil de Ligue et qui confortent celles qui avaient été prises pour les 2 premiers tours de Coupe de France et la décision de la Commission des Coupes, le Conseil de Ligue est au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à sa demande.

Pascal PARENT en profite pour rappeler aux Districts que les matchs des phases régionales des coupes nationales et ceux des coupes régionales, sont exclusivement du ressort de la LAuRAFoot.

- Rappel des obligations réglementaires en matière d'équipes de jeunes pour les équipes régionales seniors libres masculines.

« Les clubs participant aux championnats de Ligue seniors doivent avoir obligatoirement des équipes de jeunes de U 11 à U 19.

Division R1 : Trois équipes de jeunes, dont deux à onze.

Division R2 : Trois équipes de jeunes, dont une à onze.

Division R3 : Deux équipes de jeunes.

Toute infraction à ces obligations sera sanctionnée, y compris en cas de changement de niveau (accession ou descente).

La première saison, il s'agira d'une sanction financière.

La deuxième saison consécutive, l'équipe première senior du club sera rétrogradée au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à sa situation sportive à l'issue de ladite saison. »

N.B. : A ce jour, aucune sanction financière n'est prévue dans les tarifs. Il faudra donc penser à l'intégrer à la prochaine Assemblée Générale.

De même il faudra s'appuyer sur des tarifs existants concernant d'éventuelles amendes de la Commission de Discipline pour manquements avérés aux dispositions prises pour lutter contre l'épidémie de COVID - 19 en attendant de peut-être fixer une amende spécifique lors de la prochaine AG.

- Débat sur l'absence de l'obligation d'avoir une équipe réserve pour les championnats seniors.

La Commission Régionale de Révision des Règlements souhaiterait instaurer cette obligation. Avant toute décision, le Conseil de Ligue demande à ce que l'on vérifie si cette obligation existait en ex-LRAF avant la fusion.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

- Renégociation du prêt restant à courir pour le bâtiment de Cournon :

Acquisition du bâtiment de Cournon par l'ex-Ligue d'Auvergne : un prêt de 800 000 € a été contracté auprès du Crédit Agricole et eu égard aux taux actuels, Lilian JURY propose qu'une renégociation soit envisagée pour ce prêt.

Après renseignements pris auprès de la banque, la LAuRAFoot pourrait bénéficier d'un gain de 34 811 €. Lilian JURY qui a fait les premières démarches souhaite que ce dossier soit désormais pris en charge par les trésoriers.

→ ***Le Conseil de Ligue approuve cette renégociation.***

- Vente partie complémentaire établissement de Cournon au District du Puy de Dôme :

Suite au projet de vente de la partie complémentaire du 1^{er} étage de l'établissement de Cournon d'Auvergne au District du Puy de Dôme de Football, dont la signature est prévue prochainement pour un montant de 280 000 euro € hors mobilier, le Conseil de Ligue décide à l'unanimité de donner tout pouvoir au Président, M. Pascal PARENT, pour signer cette vente et tous les documents nécessaires à ladite vente au nom de la LAuRAFoot.

8. *Compétitions.*

- Rappel de la règle des Délégués en championnat R3 :

Pascal PARENT rappelle qu'il n'y a pas de Délégué prévu en R3 sauf en cas de décision disciplinaire à appliquer, de matchs sensibles ou à la demande du club.

- Modification du calendrier sportif :

Dans le but de permettre une détection PPF U14, la journée 13 du championnat U15 & U14 (poule de 11) initialement prévue le 21 février 2021, est avancée au 7 février 2021.

- Information de la programmation d'une réunion COVID entre les ligues & la Fédération le 16 septembre 2020 à 15h00 en visioconférence.

- Informations championnats R2 Féminin et R2 Futsal :

* R2 Futsal : Suite au retrait avant le début des compétitions de l'ENT. S. NORD DROME, la composition de la R2 Futsal se résume à 2 poules : l'une à 10 Clubs et l'autre à 9.

* R2 Féminines : Le club de l'U.S. VALLEE DU GUIERS a annoncé qu'il mettait en sommeil son équipe féminine pour 2020-2021 et de ce fait ne participerait pas au championnat R2 F. Suite à cette défection, ce championnat régional est désormais constitué de 4 poules : deux de 8 clubs, une de 7 clubs et une de 6 seulement.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

Dans un souci d'équilibrer la répartition des équipes sur cette 1^{ère} phase, le Conseil de Ligue charge Abtisssem HARIZA, Nicole CONSTANCIAS et Yves BEGON de rechercher une solution, en prenant par exemple un club d'une poule de 8 pour le basculer dans la poule de 6, de manière très exceptionnelle au vu de la situation.

- **Criterion U13 :**

Ce critérium n'a pu voir le jour suite au confinement et Roland SEUX explique que l'ETR souhaite repartir sur ce format pour la saison 2020/2021 :

- Identification de 64 clubs signalés par les Districts (au plus tard le 8 février 2021).
- 8 groupes de 8.
- 7 journées à identifier.

Nombre de clubs par District :

| | |
|-------------------|----|
| Ain | 4 |
| Allier | 4 |
| Cantal | 2 |
| Drôme-Ardèche | 6 |
| Isère | 8 |
| Loire | 9 |
| Haute-Loire | 4 |
| Puy-de-Dôme | 6 |
| Lyon & Rhône | 12 |
| Savoie | 3 |
| Haute-Savoie P.G. | 6 |

Après discussion, le calendrier proposé n'est pas adopté et une nouvelle mouture sera présentée au Bureau Plénier du 28 septembre 2020.

9. Questions diverses (à poser par écrit avant le 11 septembre 2020 à 12h00).

- **Point DTR :**

* Stage DTN les 24 & 25 juin 2021: séminaire décentralisé associant les Techniciens, les Présidents de District, le Directeur Général de la LAuRAFoot, les élus de Ligue et de Districts.

* Visite de la D.T.N. concernant les pôles garçons et filles le 4 novembre 2020.

* Opération « la Rentrée du Foot » le 26 septembre 2020 à l'OI. De Rillieux avec la présence d'élus de la LAuRAFoot.

* Liste des clubs « lieu de vie » :

A ce-jour, sur 21 clubs possibles, 14 clubs se sont manifestés en liaison avec leur District :



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

| | |
|-------------------|---|
| Ain | Ain Sud, Côtière Meximieux |
| Allier | Montluçon |
| Drôme-Ardèche | 2 Vallons |
| Isère | La Bourbre, Fontaine |
| Haute-Loire | Bas en Basset |
| Puy-de-Dôme | Dôme Sancy Foot |
| Lyon & Rhône | Chandieu Heyrieux, Bully, |
| Savoie | La Motte Servolex |
| Haute-Savoie P.G. | Argonnay, St Jeoire La Tour, AS Thonon. |

Ces clubs Lieu de Vie, inscrits dans le P.E.F. et disposant d'un club house, seront communiqués à la FFF.

* Dossier Label :

Les clubs nationaux dont le Label a été validé en février dernier pourraient avoir la reconnaissance du BELFA en décembre 2020.

5 clubs nationaux devraient faire l'objet d'une remise dans leur club au printemps cette saison : ASF Andrézieux, S.C. de Lyon (ex Lyon Duchère), FC Villefranche, GOAL Foot (ex MDA), OI. Lyonnais.

Cas de Moulins Yzeure Foot fonctionnant avec un Groupement pour le foot féminin, ce qui pose des problèmes pour le label. Celui-ci devra être accompagné par les techniciens de la LAuRAFoot et le District de l'Allier devra proposer des rassemblements appropriés de jeunes joueuses.

* Rappel des tarifs formations préconisés par l'IFF à faire paraître sur les Sites Internet de la LAuRAFoot et de ses Districts :

4 jours : 160 €

2 jours : 80 €

1 jour : 40 €

même s'il y a des bons de formation qui viennent en diminuer le coût.

- **Procédure Commission Régionale de Contrôle des Clubs 2020/2021 :**

Beaucoup de critiques des clubs la saison précédente en raison des déplacements soit à Cournon soit à Lyon.

La visioconférence étant difficile pour traiter les dossiers, la CRCC propose de faire des auditions à partir de certains Districts : Loire, Drôme-Ardèche, Haute-Savoie Pays de Gex, Cantal + le siège de la LAuRAFoot à Lyon et l'établissement de Cournon.

Ce procédé permettra aux clubs de réduire les trajets pour se rendre aux auditions.

Nombre de clubs concernés :

Loire 5

Drôme-Ardèche 6

Haute-Savoie Pays de Gex 4



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

| | |
|---------------|----|
| Cantal | 3 |
| Siège Lyon | 9 |
| Siège Cournon | 12 |

→ **Le Conseil de Ligue valide cette proposition.**

- **Bilan « Observatoire des comportements » 2019/2020 :**

Intervention d'André MORNAND :

La saison 2019/2020 aura été marquée par la crise sanitaire et un arrêt prématuré des compétitions de football.

De ce fait, malgré une comparaison de dates à dates, les résultats du bilan de l'observatoire sont à prendre avec beaucoup de réserve puisque la saison sportive a pris fin en mars 2020 et n'a pas pu aller à son terme (fin mai).

Nous avons donc vécu une demi-saison, puisqu'elle a été interrompue au début des matchs « retour ».

Toutefois, nous pouvons retenir de ce bilan des championnats ligue (à mi-saison), que le taux d'incidents tend à diminuer par rapport à la saison 2018/2019, mais il reste supérieur à celui de la saison 2017/2018.

A noter, que pour une première saison avec la catégorie U20, le taux d'incidents de cette catégorie est relativement élevé (6,84%).

Le nombre d'incidents chez les jeunes est en hausse. Avec un taux moyen de 7,89%, la catégorie U18 est la plus touchée par des incidents. Certaines poules se distinguent, notamment la poule B en U18 R1 et la poule E en U18 R2 avec un taux à 10,23%. Il conviendra de surveiller cette catégorie, cette saison.

Les U16 R1 ont un taux d'incidents de 6,18%, ce qui reste élevé.

On peut également souligner une hausse des incidents chez les féminines.

Les violences verbales sont prépondérantes aux violences physiques. Le taux de violences physiques est en baisse depuis la saison 2017/2018, alors que le taux de violences verbales est en hausse.

Enfin, concernant la répartition "victime / agresseur", nous ne constatons pas de changements significatifs.

Les joueurs restent les principaux auteurs des incidents en étant concernés dans 5,1% des cas pour la saison 2019/2020. Nous observons une diminution des incidents causés par d'autres acteurs des matchs, notamment par les éducateurs, les spectateurs et les dirigeants.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

Les principales victimes d'incidents restent les joueurs avec 3% d'incidents et les arbitres 2,8%. Les joueurs subissent plus de violences physiques (60,5%) et les arbitres sont surtout victimes de violences verbales (91,1% et 4,9% de violences physiques).

1) BILAN DE L'OBSERVATOIRE SUR LE TERRITOIRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Concernant le bilan sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes, toutes compétitions confondues (Ligue + Districts), le taux d'incidents est de 2,2% avec 49 364 matchs joués et 1 156 matchs recensés.

La catégorie la plus touchée est la catégorie U17-18 ans avec 43 incidents sur 1 000 matchs joués. La catégorie >18 ans (seniors et U20) compte 33 incidents pour 1 000 matchs joués. U15 et U16 comptent 28,8 % d'incidents pour 1 000 matchs joués.

On enregistre 54,5% de violences verbales, 40,9% de violences physiques, 2,8% d'incivilités et 1,8% d'atteintes aux biens.

Nous ne pouvons pas comparer les taux d'incivilités relevés par l'Observatoire entre les Championnats des différentes instances, des Districts et de la Ligue, puisque nous avons des territoires bien différents ainsi que des modalités de saisie qui peuvent varier et l'absence d'officiels sur certains matchs ne favorise pas les retours des incidents.

Les données de l'Observatoire des Comportements restent des aides et des facilitateurs pour la mise en place et l'évaluation des actions.

2) PROPOSITIONS POUR LA SAISON 2020-2021:

Pour la saison 2020/2021, la Commission Régionale PEF - Prévention propose :

- de poursuivre l'accompagnement des clubs déjà engagés dans une démarche de suivi pour la saison 2019/2020 ; et d'identifier en plus de cela de nouveaux clubs à accompagner. L'objectif étant de permettre aux clubs identifiés de limiter les incidents et ainsi de voir le taux d'incidents diminuer sur la prochaine saison.
- de poursuivre le dispositif des matchs sensibles qui apparaît être d'une aide bénéfique, et peut être encore renforcé au niveau des jeunes et des féminines.
- de réunir les poules des catégories jeunes les plus touchées par les incidents, soit les 5 poules 18 R2 et la poule ouest en U18 R1 (A), avec les responsables des équipes, les jeunes arbitres et les capitaines. Cette rencontre aurait pour objectif de faire part de nos constats à ces derniers, d'échanger sur les comportements, les besoins et attentes des clubs et de créer du lien avec les jeunes arbitres. Le contenu de ces réunions serait adapté aux besoins en concertation avec les commissions concernées.
- La mise en place de sessions du module « réagir face à un conflit » :
 - aux encadrants des équipes U18 R1 et R2 durant la trêve avec les arbitres.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

- ouvert aux clubs (dirigeants, éducateurs et arbitres) tout au long de la saison et sur l'ensemble du territoire.
- Mise en place du dispositif « des cartons verts » pour la première saison, en U14 et U15. Le joueur ayant un bon comportement est signalé par l'arbitre et en fin de saison, ce joueur peut obtenir une récompense.

Il informe de la venue en 2019/2020, de 2 services civiques ainsi qu'une stagiaire en la personne de Manon SANLAVILLE. La Commission souhaiterait que cette dernière bénéficie d'un contrat d'apprentissage dans le service en 2020/2021.

- **Club des 100 femmes dirigeantes :**

Suite au Collège des Présidents, la candidature de Magalie JULLIARD (Savoie) a été retenue.

- **Jean-François JANNET :**

Nombre de personnes représentant la ligue à l'assemblée générale du district de l'Ain le 3 octobre.

Le département de l'Ain est en zone rouge au niveau sanitaire et le maire de la commune d'Attignat est d'accord à ce jour, pour maintenir notre AG dans sa salle municipale mais avec une jauge maximale de 150 personnes. Nous allons devoir demander un seul représentant par club et réduire le nombre de personnes invitées. La ligue devait être représentée par 7 membres et je souhaite que ce nombre passe à 3 maximum. Lors du dernier Conseil de Ligue, j'avais enregistré la présence de Pascal PARENT et/ou Lilian JURY, Bernard ALBAN, Bernard BARBET, Didier ANSELME, Grégory DEPIT et Roland GOURMAND.

Déjà traité dans le point 1.

Pierre LONGERE :

Candidature « délégué régional » : M. Kevin FRANCOIS (mutation professionnelle de la Ligue de Méditerranée) : il est actuellement délégué au sein de cette Ligue et sa mutation est prévue en novembre 2020.

→ **Le Conseil de Ligue valide cette candidature.**

La séance est close à 21h40.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

ANNEXE

AMENAGEMENTS REGLEMENTAIRES LIES AU COVID 19 CHAMPIONNATS ET COUPES (hors Futsal) Saison 2020-2021

Dispositions spécifiques validées par le Conseil de Ligue lors de sa réunion du 14 septembre 2020.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, des décisions exceptionnelles doivent être prises concernant l'organisation de toutes les compétitions gérées par la LAuRAFoot pour la saison 2020/2021. Elles prennent la suite et se substituent donc à toutes celles déjà adoptées et appliquées avant le Conseil de Ligue du 14/09/2020 et le cas échéant viennent compléter les règlements fédéral et/ou régional des compétitions concernées. **Elles sont d'application immédiate et pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation. Elles sont transposables aux districts et à leurs compétitions, avec possibilité d'aménagements ne remettant pas en cause l'équilibre général du texte.**

Le Conseil de Ligue a ainsi pu identifier deux situations exceptionnelles liées au risque sanitaire COVID-19 :

- Fermeture des installations sportives par leur propriétaire
- Cas de COVID-19 au sein d'une équipe

Devant ces 2 situations exceptionnelles, le Conseil de Ligue décide à l'unanimité les aménagements réglementaires suivants :

1) Fermeture des installations sportives par leur propriétaire :

Le club dont le stade (terrain et/ou vestiaires) a été fermé par son propriétaire devra avertir la Ligue selon les modalités prévues aux Règlements Généraux de la LAuRAFoot (article 38.1.a).

Le huis clos n'est pas considéré comme une fermeture d'installation sportive.

a) Coupes (phases régionales des coupes nationales ou coupes régionales) :

Si le club en informe la ligue, au moins 48H avant la rencontre, la Commission compétente a la faculté d'inverser le lieu de la rencontre ou de désigner un autre lieu de rencontre.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

La décision sera notifiée par la ligue aux clubs intéressés au plus tard le vendredi 17h00 précédant le jour de la rencontre et n'est pas susceptible d'appel.

Si toutefois, le club en informe la ligue, moins de 48H avant la rencontre, la ou les équipes de ce dernier sont considérées comme étant forfait. L'équipe adverse est donc qualifiée automatiquement pour le tour suivant.

b) Conséquences du forfait :

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionner de l'amende financière prévue par application de l'article 23.2.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe.

c) Championnats :

Le club dont le stade (terrain et/ou vestiaires) a été fermé par son propriétaire devra avertir la Ligue selon les modalités prévues aux Règlements Généraux de la LAuRAFoot (article 38.1.a).

Si le club en informe la ligue, au moins 48H avant la rencontre, la Commission compétente a la faculté d'inverser le lieu de la rencontre ou de désigner un autre lieu de rencontre.

La décision sera notifiée par la ligue aux clubs intéressés au plus tard le vendredi 17h00 précédant le jour de la rencontre et n'est pas susceptible d'appel.

Dans l'hypothèse où le club en informe la ligue au moins 48H avant la rencontre et qu'aucun lieu ne pourrait être désigné, la Commission pourra reporter la rencontre.

Si toutefois, le club en informe la ligue, moins de 48H avant la rencontre, le match n'aura pas lieu et la commission, selon les éléments portés à sa connaissance, pourra reporter la rencontre ou donner match perdu par pénalité à l'équipe qui devait recevoir.

2) Cas de COVID-19 au sein d'une équipe inscrite en coupe (phases régionales des coupes nationales ou coupes régionales) ou dans un championnat :

Le club au sein duquel un ou plusieurs cas de COVID-19 ont été identifiés devra impérativement avertir la Ligue (competitions@laurafoot.fff.fr) en indiquant la ou les équipes comptant un ou plusieurs cas positifs.

Les éléments à fournir obligatoirement lors d'une déclaration de cas de COVID-19 dans un groupe de pratiquants sont les suivants :

- Date du ou des tests avec présentation d'un justificatif médical (ARS, attestation médicale, autre, ...).
- Préciser si la ou les personnes avaient des symptôme(s) ou n'en avaient pas. Si oui, préciser la date d'apparition des premiers symptômes.



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

Deux situations possibles :

Les contacts à risque des personnes testées positives doivent être recherchés sur la période suivante :

- Pour les cas symptomatiques : à partir de 48h avant le début des signes du cas et jusqu'à l'isolement du patient ;
- Pour les cas asymptomatiques : à partir de 7 jours avant la date de prélèvement du test, et jusqu'à l'isolement du patient.

Personnes recherchées : groupe de pratiquants, entraîneurs, dirigeants,... ayant été en contact avec la personne testée positive et date du dernier « contact » entre elles (match, entraînement ou autre rassemblement). **Une fois identifiées et même en l'absence d'un confinement qui pourrait être demandé par l'ARS, ces personnes sont invitées à respecter encore plus rigoureusement les gestes barrière et éviter les entraînements collectifs afin de prévenir les contaminations en chaîne.**

Si le club refuse ou n'est pas en mesure de fournir les éléments ci-dessus, le match sera automatiquement perdu pour l'équipe concernée (forfait pour un match de coupe, match perdu par pénalité pour un match de championnat).

Plusieurs cas de figure peuvent alors se présenter :

a) Si l'ARS compétente a ordonné un confinement d'un ou de plusieurs groupes de pratiquants (voire du club), aucun match ne pourra se dérouler pour la ou les équipes concernées.

- S'il s'agit d'un match de **coupe** et que la période de confinement (ou de tests pouvant suivre le confinement) se termine au-delà du vendredi 17h précédant la date du tour de coupe, **l'équipe sera considérée comme forfait. L'équipe adverse est donc qualifiée automatiquement pour le tour suivant.**

Conséquences du forfait :

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionner de l'amende financière prévue par application de l'article 23.2.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe.

- S'il s'agit d'un match de **championnat**, et que la période de confinement (ou de tests pouvant suivre le confinement) se termine au-delà du vendredi 17h précédant la date de la journée suivante, **le match sera automatiquement reporté pour la ou les équipes concernées.**

b) En l'absence de mesure de confinement prononcée par l'ARS et si le club peut et décide d'aligner une équipe dont l'intégralité des joueurs et dirigeants figurant sur la feuille de match n'a pas été en contact avec le ou les cas déclarés positifs, **le match pourra se dérouler.**

Si à l'inverse, l'équipe alignée faute d'un effectif suffisant peut comporter des cas contacts, il convient d'envisager les situations suivantes :



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

I) Coupes : Si la date de l'information du club et le calendrier de la coupe considérée ne permettent pas de bénéficier d'un délai suffisant pour s'assurer avant le vendredi 17h précédant la date du tour de coupe, du résultat négatif des tests des joueurs cas contacts, **l'équipe sera considérée comme forfait (par principe de précaution). L'équipe adverse est donc qualifiée automatiquement pour le tour suivant.**

Conséquences du forfait :

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionner de l'amende financière prévue par application de l'article 23.2.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe.

Si à l'inverse, la date de l'information du club et le calendrier de la coupe considérée permettent de bénéficier d'un délai suffisant pour tester les cas contacts entre 2 tours et obtenir les résultats avant le vendredi 17h précédant le match, les tests devront être réalisés à J + 7 après le dernier contact avec la ou les personne(s) testée(s) positive(s).

Si ces tests permettent de s'assurer que l'équipe alignée ne comporte que des joueurs qui n'ont pas été en contact avec le ou les cas positifs, ou dont les tests réalisés après le délai de 7 jours sont revenus négatifs, **le match pourra se dérouler.**

Si à l'inverse, le résultat de certains tests ne peut être connu avant le vendredi 17h précédant le match ou que le nombre de tests positifs est trop important empêchant ainsi l'équipe d'aligner suffisamment de joueurs, **l'équipe concernée sera considérée comme forfait. L'équipe adverse est donc qualifiée automatiquement pour le tour suivant.**

Conséquences du forfait :

Le club s'étant vu déclaré forfait pour les raisons exposées ci-dessus ne se verra pas sanctionner de l'amende financière prévue par application de l'article 23.2.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Par ailleurs, le club obtiendra un remboursement intégral de ses frais d'engagement en Coupe.

II) Championnats : Si la date de l'information du club et le calendrier du championnat considéré ne permettent pas de bénéficier d'un délai suffisant pour s'assurer avant le vendredi 17h précédant le match, du résultat des tests, **le match n'aura pas lieu et la commission compétente, selon les éléments portés à sa connaissance pourra reporter la rencontre ou donner match perdu par pénalité à l'équipe concernée.**

Si à l'inverse, la date de l'information du club et le calendrier du championnat considéré permettent de bénéficier d'un délai suffisant pour tester les cas contacts avant la journée suivante et obtenir les résultats au plus tard le vendredi 17h précédant le match, les tests devront être réalisés à J + 7 après le dernier contact avec la ou les personne(s) testée(s) positive(s).

Si ces tests permettent de s'assurer que l'équipe alignée ne comporte que des joueurs qui n'ont pas été en contact avec le ou les cas positifs, ou dont les tests réalisés après le délai de 7 jours sont revenus négatifs pour les autres joueurs, **le match pourra se dérouler.**



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 à LYON

Néanmoins, s'il est avéré que 3 (trois) joueurs ou plus du groupe de pratiquants n'ont pas pu être alignés dans l'équipe du fait d'un test positif, le club pourra demander le report du match à la commission compétente, laquelle selon les éléments portés à sa connaissance pourra y donner une suite favorable.

Si à l'inverse, le résultat de certains tests ne peut, **de façon prouvée**, pas être connu avant le vendredi 17h précédant le match ou que le nombre de tests positifs est trop important (au moins 3) empêchant ainsi l'équipe d'aligner suffisamment de joueurs et que **le club demande le report du match, le match n'aura pas lieu.**

La commission compétente, selon les éléments portés à sa connaissance pourra reprogrammer la rencontre à une date ultérieure ou donner match perdu par pénalité à l'équipe concernée.

3) Divers :

- Dans tous les cas, une équipe qui disputera sa rencontre devra **remplir et remettre au délégué officiel ou à l'arbitre du match le bordereau d'émargement Covid**, dûment signé par tous les acteurs figurant sur la feuille de match (parents ou dirigeants responsables pour les joueurs mineurs).

- Tous les joueurs ayant été testés positifs et qui reprennent la compétition après un délai raisonnable de convalescence devront le faire en produisant obligatoirement à leur club **un certificat médical délivré par un médecin et autorisant expressément cette reprise. Ce certificat ne sera pas à produire au délégué officiel ou à l'arbitre le jour du match et reste de la seule responsabilité du joueur.** Une fois cette reprise autorisée par un médecin, le joueur sera considéré comme immunisé pour le reste de la saison.

- S'il est avéré qu'une équipe a disputé un match avec des joueurs inscrits sur la feuille de match en dissimulant, alors que le club avait connaissance que un ou plusieurs joueurs avaient été testés positifs à la COVID-19 et n'avaient pas encore obtenu l'autorisation de reprise d'un médecin attestant qu'ils ne sont plus contagieux et aptes à jouer, **son dossier sera transmis à la Commission de Discipline. Il en sera de même pour tout manquement manifeste et délibéré aux règles sanitaires en vigueur de la part d'un club ou d'une équipe.**

- Toutes mesures plus contraignantes qui pourraient être prises par les pouvoirs publics s'imposeront bien évidemment à la ligue, ses districts et ses clubs.

- **Rappel** : pour toute question relative à ces sujets, merci d'adresser un mail à covid@laurafoot.ffa.fr